

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorized thereto by their respective Governments have signed the Treaty.

DONE in two copies at Helsinki this 21st day of June in the year 1978 in the Finnish, English and French languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Traité.

FAIT en deux exemplaires à Helsinki ce vingt-et-unième jour de juin de l'année mil neuf cent soixante-dix-huit, en finlandais, en anglais, en français, chaque version faisant également foi.

PAUL MALONE
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

MATTI TUOVINEN
For the Government of Finland
Pour le Gouvernement de la Finlande